

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 janvier, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'ancienne salle polyvalente 2, rue de Douin, afin de respecter les consignes sanitaires pour faire face à l'épidémie de la covid 19, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05-01-2022.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Valérie JOLLY, Dominique LEFRANC-DESMONS, Laetitia PIPAR, Frédérique TEXIER, Sylvain GAUTIER, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Annabelle PICARD, Emmanuel VALOT, Laëtitia CHATRY et Bruno GUILLET.

Mrs Frédéric GUILLON et André BEAUGENDRE étaient absents et excusés.

M. André BEAUGENDRE a donné pouvoir à Xavier PROUTEAU

Mme Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 01-12-2021 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers : la lettre du SAGE n° 22

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION DU 06-06-2020

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par délibération du 06-06-2020

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA 2021-24	9, rue de l'Ecole	AC 45	Terrain à bâtir	487 m ²

- signature d'un devis le 30-11-2021 de 324 € avec l'entreprise « BTI » de Maché pour le contrôle des installations électriques dans les bâtiments communaux
- signature d'un devis le 01-12-2021 de 516 € avec l'entreprise « SNGE » de La Roche Sur Yon pour le contrôle annuel de l'électricité à l'espace A'Capella
- signature d'un devis le 02-12-2021 de 338.69 € avec l'entreprise « ouestotel » de Chauray pour l'achat de vaisselle pour la cantine
- signature d'un devis le 09-12-2021 de 1 440 € avec le géomètre Christophe Brétaudeau de La Roche Sur Yon pour la réalisation d'un document d'arpentage à la Rocherie (régularisation de tracé de parcelles)
- signature d'un devis le 16-12-2021 de 1 934.40 € avec l'entreprise « SPI2C » de Carquefou pour l'hydrocurage du réseau d'assainissement collectif impasse des Courrières, rue du Rocher et rue de la Joussemière.
- signature d'un devis le 15-12-2021 de 840 € avec l'entreprise « arbochapel » de La Chapelle-Palluau pour divers travaux d'élagage
- signature d'un devis le 17-12-2021 de 1 958.40 € avec l'entreprise « Avrit T.P. » d'Aizenay pour la réalisation d'un branchement à l'assainissement collectif rue de la Joussemière
- signature d'un devis le 17-12-2021 de 943.80 € avec l'entreprise « Boutin » de Saint Avaugourd des Landes pour l'achat d'arbres pour l'aménagement extérieur de l'espace A'Capella
- signature d'un devis le 17-12-2021 de 699.36 € avec l'entreprise « G2LOCATION » d'Aizenay pour la location d'une mini-pelle et d'une remorque pour divers travaux dont l'aménagement extérieur de l'espace A'Capella

- signature d'un devis le 17-12-2021 de 176.44 € avec l'entreprise « espace emeraude » de Challans pour l'achat de lames de tondeuse

DELIBERATIONS PRISES

1- Budget communal : restes à réaliser et autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

RESTE A REALISER EN INVESTISSEMENT

Article budgétaire	Crédit disponible en fin d'année	Nature de la dépense ou recette	Créancier	N° du bon de commande ou du marché	Date de l'inscription	Dépenses engagées
DEPENSES						
2031		Etude de programmation urbaine	planen	Devis Délibération n° 6	15-06-2021 09-06-2021	Solde 14 844 €
Total chapitre 20	49 981 €					14 844 €
204172		Effacement de réseaux place de l'église	sydev	Convention 2020.ECL.0393	22-09-2020	4 663 €
204172		Effacement de réseaux place de l'église	sydev	Convention 2020.THD.0021	17-09-2020	10 237 €
204172		Effacement de réseaux place de l'église	sydev	Convention 2020.ECL.0379	17-09-2020	2 496 €
Total chapitre 204	28 122 €					17 396 €
21311		Réfection du mur à la mairie	BF maçonnerie déco	devis	04-12-2018	9 094 €
2152		Réalisation d'une aire de covoiturage	sedep	Devis	13-11-2021	18 170 €
21568		Installation d'un P.I. aux Athuis	Vendée eau	devis	15/10/2021	3 564 €
2183		Ordinateur portable maire	CCVB	devis	13/10/2021	1 295 €
2188		Vaisselle pour la cantine	ouestotel	devis	02/12/2021	339 €
Total chapitre 21	39 958 €					32 462 €
2313-22		Cabinet Vallée	Maîtrise d'œuvre pour la construction	A.E. et délib	24-07-2018	Solde 2 469 €

			de l'espace A'Capella			
2313-23		Construction de 3 logements pour les aînés		Délibération du 05-11-2019	05-11-2019	
2313-23		MO	Cabinet rigolage	A.E.	28-08-2020	Solde 13 887 €
2313-23		Lot 1 à 13	Diverses entreprises	A.E. Délibération n° 5	26-06-2021 09-06-2021	Dont 405 548 €
2313-23		Contrôle technique	socotec	A.E.	06-06-2020	Solde 1 521 €
2313-23		Mission SPS	SOV	A.E.	26-08-2020	3 071 €
2313-23		Aménagement terrain	SEDEP	Devis D12000294	19-11-2020	2 370 €
Total opération 23	428 866					428 866 €
TOTAL						493 568 €
RECETTES						
1323		Restauration des tableaux	Département de la Vendée	Arrêté n° 2018- PTC-PAT-194	19-07-2018	Solde 13 322 €
1323		Restauration des tableaux	Département de la Vendée	Arrêté n° 2019- PTC-PAT-282	18-07-2019	1 480 €
1328		Restauration des tableaux	Fondation du patrimoine	Convention de souscription	21-11-2018	3 000 €
1328		Restauration des tableaux	Fondation du patrimoine	Convention de souscription	14-12-2018	2 000 €
1312		Aire de covoiturage	Région FRDC	Arrêté n° 2021_13330	29-09-2021	3 028 €
1313		3 locatifs pour les aînés	département	Convention n° 2021-AGC- SOUTIEN-35	25-02-2021	17 371 €
1331		3 locatifs pour les aînés	Etat DSIL	Arrêté n° 21- DRCTAJ-238	29-04-2021	122 819 €
TOTAL						163 020 €

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues.

Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2022 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Les crédits ouverts au budget primitif 2021 afin de financer les dépenses d'équipement : chapitre 20 :

73 027 €

chapitre 21 : 53 173 €

chapitre 23 et opérations d'équipements : 614 317 €

se sont élevées à 740 517 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2022 s'élève à 185 129 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :

- Article 2051 : achat fonds de commerce avec frais de notaire : 38 500 €
- Article 2111 : Achat terrains nus : 13 231 € avec les frais de notaire
- Article 2161 : restauration de tableaux à l'église : 15 239 €
- Article 2188 : achat d'un container : 9 000 €
- Article 2313 : travaux de rénovation : 30 000 €

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2022

2- Budget assainissement : restes à réaliser et autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Monsieur le maire expose :

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues. Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2022 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit : Les crédits ouverts au budget primitif 2021 afin de financer les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et opérations d'équipements) se sont élevées à 357 565 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2022 s'élève à 89 391 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :

- Article 2158 : création de branchements Eaux Usées : 7 000 €

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2022.

3- Subvention de fonctionnement OGEC : 1^{er} acompte 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du :

- 05-10-2005 donnant un accord de principe sur un contrat d'association avec l'école privé,
- 03-01-2007 stipulant les modalités de versement de la participation financière.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la fusion des 2 OGEC qui devient l'OGEC RPI Palluau-La Chapelle-Palluau domiciliée au 15 rue du Pont Chanterelle 85670 Palluau à compter du 15-12-2020.

En conséquence et considérant le R.P.I., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les sommes à verser sont les suivantes sachant que le coût d'un élève à l'école publique de Palluau pour l'année 2020-2021 est de 770.81 € pour 76 élèves (effectif septembre 2021-2022) répartis comme suit :

- Ecole Saint Joseph de La Chapelle-Palluau : 45 élèves chapellois
- Ecole Saint Agnès de Palluau : 31 élèves chapellois

Le 1^{er} acompte 2022 s'élève à : $76 * 770.81 \text{ €} / 2 = 29\,290.78 \text{ €}$

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à mandater cette somme à l'article 6558 sachant qu'un crédit de 58 600 € sera voté à cet article pour le Budget Primitif 2022.

4- **Sydev : proposition de travaux de maintenance éclairage public 2022**

La commune possède 206 points lumineux. Le conseil municipal valide à l'unanimité contribution financière qui s'élève à 2 659.86 € pour 3 passages par an (rappel contribution 2021 : 2 525.33 €). La dépense énergétique 2022 pour l'éclairage public est estimée à 7 800 € (En 2021, la dépense estimée était de 5 371 €)

5- **Classement dans la voirie communale d'une portion de 170 ml de l'ancienne R.D. allant au pont (voir plan) + mail du 23/08/2021 dans secretariat Christelle**

Le conseil municipal décide le classement dans la voirie communale d'une portion de Route Départementale D2978 PR 0+000 à 0+170 qui va vers le vieux pont pour une longueur de 170 ml moyennant une soulte de 12 000 € de la part du département qui compensera l'absence de remise en état avant son classement dans la voirie communale.

6- **Demande de remboursement d'un acompte de 288 € pour l'annulation de la location de l'Espace A'Capella le 31-12-2021**

Le conseil municipal émet un avis favorable

7- **Délibération sur le télétravail**

Un projet de délibération a été envoyé au comité technique de la maison des communes. Ce dernier réunit le 29-11-2021, est composé de deux groupes :

- Un groupe des représentants du personnel qui a émis un avis défavorable car pas d'indemnisation forfaitaire + condition d'ancienneté d'un an pour les contractuels
- Un groupe des représentants des collectivités qui a émis un avis favorable.

Le conseil municipal approuve le projet de délibération tel qu'il lui est présenté.

8- **Proposition de recrutement d'un Contrat à Durée Déterminée pour le service « cantine » et la surveillance de la cour d'école**

Suite au départ d'un agent employé par l'intermédiaire de l'association « tremplin », un agent doit être recruté du 13-01-2022 au 04-02-2022 pour la surveillance de la cour d'école et le service à la cantine de 12h15 à 13h30 pendant les jours scolaires. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder au recrutement.

INFORMATIONS DIVERSES

1- **Travaux en régie 2021 : 7 982.59 €**

Espace A'Capella :

Pose de la signalétique sur le mur : 2 645,76 €

Marquage au sol aire de covoiturage : 1 265,34 €

Création et aménagement d'un grenier dans le local de stockage : 1 836,09 €

Electrification de l'atelier communal : 2 235,40 €

2- **Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022**

Charly GAUTIER et Léonie PROUTEAU ont été nommés agents recenseurs

3- **Point sur la réhabilitation de l'ancienne mairie**

4- **Point sur la participation de deux élus au salon des maires du 17-11-2021**

5- **Annulation de la cérémonie des vœux du maire vu le contexte sanitaire**

6- **Compte-rendu des commissions communales**

- Commission Communication Culture Animations Patrimoine Associations (C.C.A.P.A.)
- 7- **Compte-rendu des commissions à la Communauté de Communes Vie et Boulogne**
- Commission Economie

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 02-02-2022

Mercredi 02-03-2022 (vote des comptes administratifs)

Mercredi 06-04-2022 (vote des budgets primitifs)

Mercredi 04-05-2022

Mercredi 01-06-2022

Séance levée à 21H45

Le maire : Xavier PROUTEAU

